

Budget primitif 2021 : redynamiser le territoire dans un contexte inédit

Réuni sous la présidence d'Edouard PHILIPPE, le conseil communautaire a voté le budget primitif pour l'année 2021. Des investissements pour accompagner les communes en hausse de +5,5% (soit 152 M€) par rapport au budget 2020 et des dépenses de fonctionnement en hausse de +3,03% à 368,75 M€.

PUBLIÉ LE
17 DÉCEMBRE 2020

Edouard PHILIPPE, président de Le Havre Seine Métropole commente « en cette période difficile, la Communauté urbaine est plus que jamais un partenaire de premier plan pour accompagner le développement des 54 communes et pour assurer la qualité de vie de ses 270 000 habitants ».

Un budget ambitieux et solidaire

Le budget primitif 2021 traduit les ambitions partagées par les élus communautaires autour de grandes orientations :

- **Un programme d'équipement de 152 M€** qui bénéficie à toutes les

communes du territoire (+5,5% par rapport au BP 2020)

- **Le maintien des dispositifs de solidarité en faveur des 54 communes** via, notamment une Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) d'un montant de 19,5 M€, indexée sur l'inflation
- **Des dépenses de fonctionnement en augmentation**, dû en grande partie à l'impact du COVID, de +3,03% à 368 M€ tous budgets confondus et notamment sur le budget principal (+10 M€ par rapport au BP 2020) et sur le budget transports (+2,5 M€)

Un budget qui doit faire face à l'impact de la crise sanitaire

Dans un contexte inédit, la Communauté urbaine doit faire face à la crise sanitaire dont l'impact sur les comptes publics se poursuivra en 2021 : pour la première fois, la Communauté enregistrera une baisse nette de ses recettes de fonctionnement à 215 M€ (pour rappel : 217,2 M€ en BP 2020).

Le budget primitif 2021 voit également une hausse de +5,4 M€ de dépenses supplémentaires directement liées à la crise sanitaire, dont +3,1 M€ pour le transport.

Au final, l'impact de la crise explique largement que le montant de l'épargne brute de la Communauté urbaine pour 2021 soit historiquement faible à 17 M€ (pour rappel : 30 M€ en BP 2020).

Néanmoins la santé financière de la Communauté urbaine doit lui permettre de passer cette période complexe tout en assurant les missions qui lui sont dévolues et qui impactent la vie des habitants au quotidien :

- **Les dépenses du budget principal** sont prévues à hauteur de près de 198 M€

(+5,2% par rapport à 2020) dont les reversements aux communes (58 M€, la subvention d'équilibre au budget transport 23,5 M€, la cotisation au SDIS / pompiers 10,6 M€, les charges de fonctionnement liée à la voirie, à l'éclairage public, au fonctionnement des équipements communautaires tel que le Stade Océane, les piscines, les gymnases, l'office de tourisme communautaire ..).

- **Les dépenses du budget transport** sont prévues à hauteur de 74,2 M€ (+3,4%). Cette hausse est principalement due à la mise en place des 4 nouvelles lignes de bus sur le territoire des ex communauté de Communes de Criquetot l'Esneval et Caux Estuaire. La part payée par les usagers représente moins de 15% des charges de fonctionnement de ce budget.
- **Les dépenses liées aux budgets eau** s'élèvent à près de 48 M€ stables par rapport à 2020. Ces dépenses permettent de financer l'eau potable, l'assainissement et l'eau distribuée sur la zone industrielle.
- **Les dépenses du budget déchets** s'établissent à près de 40 M€ stables par rapport à 2020. Ces dépenses permettent de financer la collecte des déchets puis leur traitement et la valorisation des déchets sur le territoire.

[CONSULTER LE DÉTAIL DU BUDGET PRIMITIF 2021](#)

Une situation financière saine

La diminution constante du niveau d'endettement au cours de ces dernières années (baisse de plus de 100 M€ à périmètre constant sur le précédent mandat) permet de recourir à l'emprunt sans dégrader la solidité financière de la Communauté urbaine dont la situation financière est saine. La dette devrait s'élever au 1^{er} janvier 2021 à 289,14 M€ et la capacité de désendettement (années qu'il faudrait à la collectivité si elle consacrait l'intégralité de son budget au

remboursement de la dette) passerait tous budgets confondus à 6 ans (contre 5 en 2020).